|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
|  |  |

Bourges, le 14 mai 2024

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE 2024

Dépositaire de l’offre :

Etablissement : Collège Jean Renoir

 40 rue des Fileuses

 18000 BOURGES

Pouvoir adjudicateur : Mme Michèle BARREAU

Contact : Mme Séverine BEDU

Tél : 02 48 20 24 45

Email : severine.bedu@ac-orleans-tours.fr

Détail de l’offre :

1 – Mode de passation du marché :

Marché à procédure adaptée lancée en application de articles 78 à 80 du décret n°2016-360 du 25/03/2016

2 – Règlement de consultation :

Date et heure de dépôt des offres : mardi 4 juin 2024 à 18h

Modalité d’envoi : sur le site AJI

Critères de choix :

Prix : 60% qualité des services : 40 %

3 – Objet de consultation : Séjour à Malmö (Suède) dans le cadre d’un projet Erasmus+

|  |  |
| --- | --- |
| Projet | Séjour Erasmus+ en Suède en avion (1 valise-cabine par participant) |
| Date | Du 13 au 18 octobre 2024 |
| Trajet Aller | Départ de Bourges pour Aéroport Paris. Puis avion jusqu’à Copenhague puis transport jusqu’à Malmö pour une arrivée le dimanche 13 au soir |
| Trajet Retour | Même trajet à l’inverse, pour un retour à Bourges vendredi 18 au soir |
| Nombre d’élèves | Entre 18 et 20 élèves de 13/14 ans |
| Nombre d’accompagnateurs | 3 adultes |
| Hébergement | En auberge de jeunesse ou équivalent – Pension complète |
| Visites | Pas de visites demandées |

Le nombre définitif des participants sera communiqué au plus tard le 13 juillet 2024.

Les dates de départ et retour peuvent être modifiées en fonction des disponibilités des transports et pour optimiser le coût. Il est impératif d’être arrivé pour le lundi 14 octobre début d’après-midi et revenus à Bourges le vendredi soir vers 22h.

Le prestataire indiquera en option le tarif pour les bagages supplémentaires en soute.

Le prestataire proposera en option une assurance annulation dont le coût sera indiqué de manière distincte, et les conditions précisément exposées.

La validité des offres est fixée à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les prix sont fermes et seront présentés par participant (pas de gratuité pour les accompagnateurs).

Le paiement s’effectue par mandat administratif à 30 jours sur présentation des factures transmises par le prestataire. Les factures seront déposées sur la plateforme CHORUSPRO.

L’établissement étant soumis aux règles de la comptabilité publique, le paiement ne pourra intervenir qu’après service fait. Néanmoins pour les agences de voyage un acompte d’un montant maximal de 70% du montant total de la prestation pourra être accordé. Le solde de 30% sera effectué soit après service fait, soit en échange des documents permettant la réalisation du voyage.

Lu et approuvé le

Le candidat soumissionnant une offre L’établissement

(cachet + référence) (cachet + référence + date)